



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 2 mars 2026

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 02/02.2026
Demande d'un crédit de CHF 69'000.00 pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes
autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis lors d'une séance tenue le 10 février 2026 en présence de notre syndic Stéphane Porzi et de M. Anthony Hennard, municipal. Nous les remercions pour les réponses apportées à nos questions. La Commission des finances a pu siéger au complet.

Suite aux explications données par les représentants de la Municipalité, la Commission des finances retient que ce préavis porte sur une étape complémentaire de l'axe 1 visant l'augmentation de la couverture du sol par la plantation d'arbres. Cette étape complémentaire consiste à ajouter un 6^e site avec la plantation d'arbres au CTC communal. Le 2^e axe annoncé dans le préavis sera développé ultérieurement.

Vu le coût net de CHF 7'500.-, la Commission des finances n'a pas de commentaire particulier à formuler et prend note que le Canton a confirmé la qualité du projet qui lui était soumis en lui accordant une subvention que la Commune touchera en respectant les conditions fixées dans la décision d'octroi. Il est précisé que ces conditions sont toutes maîtrisées par la Commune de sorte qu'elle ne dépend pas d'un tiers pour obtenir en finalité le montant promis par l'Etat.

Compte tenu du but de protection contre le réchauffement climatique de cette démarche, la Commission des finances invite la Municipalité à poursuivre ses efforts. Les sites du 2^e axe, à savoir la Place de l'Horloge, le Vieux Bourg, la Plage du Coulet, la Gare Sud et la Place du Motty sont en effet stratégiques et le soutien cantonal, s'il se poursuit, permettrait d'apporter une forte amélioration de la qualité de vie pour la population moyennant une contribution modeste des finances communales.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°02/02.2026
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 69'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt